Image not found or type unknown

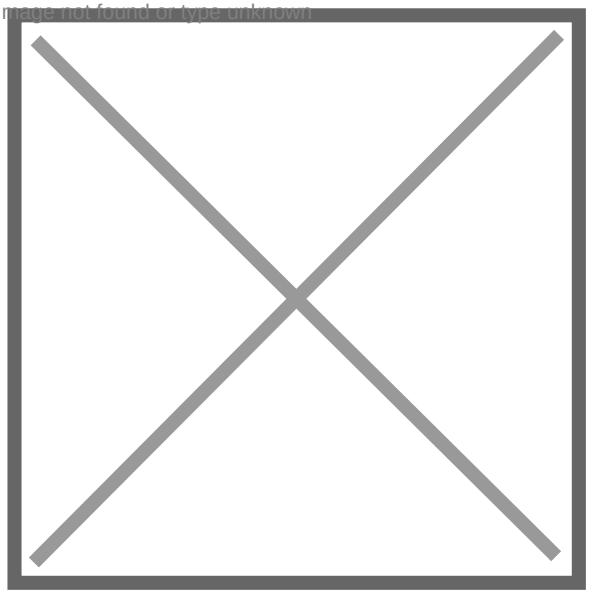

Régulariser sa situation en achetant une franchise

Par **Syhem14**, le **14/09/2015** à **05:36**

Bonjour

Je suis arrivée en France en Octobre 2013 avec un visa étudiant que je n'ai pu renouvelé car je n'avais assisté à mes cours car j'ai suivis des cours en ligne pour une autre formation.
Ceci dit, depuis Novembre 2014 je suis une sans papier et j'essaye de trouver une solution pour régularisé ma situation.
J'ai pensé acheté une franchise d'affaire avec un partenaire et demander un titre de séjour de commerçant.
Quelles sont les étapes a suivre?

Merci pour le temps que vous allez prendre pour me répondre.

Je reste à votre disposition pour plus de détails.

Bien vous

Par **alterego**, le **14/09/2015** à **06:50**

Bonjour,

Pensez-vous qu'il vous ait été accordé "un visa étudiant" pour étudier ou juste pour faire joli

dans votre portefeuille ?

Cdt

Par **Syhem14**, le **14/09/2015** à **08:17**

J'étais venue dans le but d'étudier, finalement l'université était loin et plus de place dans les résidence, j'ai donc opte pour des cours en ligne afin de ne pas perdre mon temps et j'avais l'intention. De changer d'université...
îl ne faut pas juger les gens sont connaitre leurs histoires.

Sy

Par **amajuris**, le **14/09/2015** à **09:51**

bonjour,
avez-vous obtenu des diplômes dans votre nouvelle formation ?
salutations

Par **alterego**, le **14/09/2015** à **15:27**

Bonjour,

Mon observation, à ne pas confondre avec un jugement, m'a été inspirée par ***"...depuis Novembre 2014 je suis une sans papier"***.

Si vous êtes en situation irrégulière vous êtes susceptible d'être expulsée à tout moment même si vous acquériez une franchise. D'autres en ont fait l'amère expérience.

Privilégiez la régularisation de votre situation. Consultez un avocat.

Cordialement

Par **Syhem14**, le **14/09/2015** à **16:54**

Bonjour

Pour répondre à Amatjuris. Oui j'ai obtenu mon diplôme et j'étais même majeur de promo.
Pour Alterego: j'ai posé ma question sur ce forum pour à avoir un conseil juridique gratuit et pas la suite je prendrais un avocat si j'ai des grande chances de faire mon changement de statut.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Merci pour votre intérêt à mon con cas.

Bien à vous.
Sy

Par **alterego**, le **14/09/2015** à **19:18**

Le conseil juridique commence par vous aider prendre conscience de la situation qui est actuellement la vôtre que ne règleront pas des solutions "y'a qu'à".

L'avocat a aussi vocation à vous conseiller en amont d'ennuis plus sérieux (que nous ne vous souhaitons pas) et de vous faire part des chances que vous avez quant à votre changement de statut.

Ceci n'est qu'un simple avis.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés